

COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2023
Budget général

1. La section de fonctionnement**1.1 Résultat****a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023**

Recettes 2023	759 710.02 E
Dépenses 2023	662 176.68 E
Résultat de l'exercice 2023	97 533.34 E
Résultat antérieur reporté	83 480.06 E
Résultat cumulé de l'exercice 2023	181 013.40 E

1.2 Analyse**Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune,

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 210 507.51 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 315 647.39 € pour l'année 2023. Elles étaient de 303 424.81 € en 2022 et de 294 144.26 € en 2021.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 94 861.68 €.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 41 225.54 € à :

Subventions 2023	Montants
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Familles Rurales	30890.11 euros
OCCE Coopérative Scolaire	1000.00 euros
Inutile comme la Pluie	150.00 euros
Association Chasse ACCA	50.00 euros
Union Anciens Combattants	150.00 euros
La Passerelle d'Andouillé Neuville	400.00 euros
Moto Club Tout Terrain du Rocher	400.00 euros
La Roue Andoléenne	400.00 euros
Scène Ta Graine	150.00 euros
Comité des Fêtes	400.00 euros
Association Tous Photographes	100.00 euros
AUTRES ASSOCIATIONS	
Office Communautaire des Sports	346.02 euros
Ille et Développement	350.00 euros
ACSE 175	193.00 euros
ADMR	772.00 euros
Comice Agricole	453.55 euros
Subvention au CCAS	5020.86 euros

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 23 233.86 €. Elles étaient de 26 111.80 € en 2022.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement le remboursement des arrhes pour l'annulation de la location de la salle des fêtes pour un montant de 50.00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	192 079.88 E	210 507.51 E
012	Charges de personnel	303 424.81 E	315 647.39 E
014	Atténuation de produits	6 717.60 E	9 057.60 E
65	Autres charges de gestion courante	78 392.07 E	94 861.68 E
66	Charges financières	26 111.80 E	23 233.86 E
67	Charges exceptionnelles	614.24 E	50.00 E
Total des dépenses		607 340.40 E	653 358.04 E

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des indemnités journalières et de la régularisation de cotisations assurance du personnel pour un montant de 4 384.79 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 975.60 E
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 690.00 E
- De la garderie : 22 419.87 E
- De la cantine : 64 010.09 E
- Du remboursement des locataires : 3 626.55 E

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 41.58 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57.16 %

Taxe d'habitation résidences secondaires : 16.12%

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73 111 - Taxes foncières et d'habitation	207 589.00 E	229 587.00 E	259 358.00 E

Le chapitre 73 regroupe également :

- Autres impôts locaux : 595.00 E
- Dotation de solidarité communautaire : 45 050.76 E
- FNGIR : 3 480.00 E
- Fonds péréquation ressources communales et intercommunales : 20 128.00 E
- Fonds départemental DMT0 : 42 719.00 E

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 regroupe les recettes suivantes :

- Dotation forfaitaire : 70 913.00 E
- Dotation de solidarité rurale : 86 448.00 E
- Dotation nationale de péréquation : 37 300.00 E
- Dotation aux élus locaux : 3 284.00 E
- FCTVA : 2 797.20 E
- Participation Commune Aubigné dépenses scolaires : 6 729.38 E
- Participation Communauté de Communes (RIPAME + entretien sentiers de randonnée) : 790.00 E
- Participations diverses : 194.40 E
- Compens. Perte taxe add. Droits mutation : 43.00 E
- Attribution du fonds départemental TP : 22 724.00 E
- Etat - Compensation exonération taxes foncières : 3 153.00 E
- Autres (notamment remboursement fluides ALSH) : 8 780.35 E

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des loyers encaissés et de la location de la salle des fêtes.
Les recettes au chapitre 75 s'élèvent à 39 258.85 E

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 9 857.18 E. Il correspond notamment à la vente de parcelles de l'Impasse de la Fontaine et à des remboursements de sinistres.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	118 210.00 E	83 480.06 E
013	Atténuation de charges	2 908.68 E	4 384.79 E
70	Produits des services	79 496.58 E	91 722.11 E
73	Impôts et taxes	339 212.31 E	371 330.76 E
74	Dotations et participations	240 039.58 E	243 156.33 E
75	Autres produits (dont loyers)	37 640.30 E	39 258.85 E
77	Produits exceptionnels	207.60 E	9 857.18 E
Total des recettes		817 715.05 E	843 190.08 E

2. La section d'investissement

2.1 Résultat d'investissement pour l'année 2023

	Investissement
Recettes 2023	387 054.21 E
Dépenses 2023	535 573.74 E
Résultat de l'exercice 2023	-148 519.53 E
Résultat antérieur reporté	67 787.41 E
Résultat de clôture 2023	- 80 732.12 E
Balance des restes à réaliser	95 353.52 E
Résultat cumulé de l'exercice 2023	14 621.40 E

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 69 938.04 E en 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 518 328.12 E.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Opération Voirie - Aménagement d'un chemin piétonnier : 47 571.42 E
- Opération Eglise - Réhabilitation Clocher de l'Eglise : 381 850.10 E
- Opération Ecole - Menuiseries + gestion chauffage cantine : 5 490.82 E
- Opération non affectée - logiciel cimetière + téléphonie mairie : 12 878.41 E

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 387 054.21 E. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 376 503.85 E**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 214 043.30 E (chapitre 13) qui émanent principalement des subventions pour les travaux de réhabilitation du Clocher de l'Eglise pour un montant de 199 625.30 E (DETR 75 653.29 E + FST 123 972.01 E).
 - Du FCTVA pour 26 365.46 E
 - De la taxe d'aménagement pour 9 024.88 E
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de 126 615.00.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 10 550.36 E

3. Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulation

Compte Administratif 2023	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2023	759 710.02 E	387 054.21 E	1 146 764.23 E
Dépenses 2023	662 176.68 E	535 573.74 E	1 197 750.42 E
Résultat de l'exercice 2023	97 533.34 E	-148 519.53 E	- 50 986.19 E
Résultat antérieur reporté	83 480.06 E	67 787.41 E	151 267.47 E
Résultat de clôture 2023	181 013.40 E	- 80 732.12 E	100 281.28 E
Balance des restes à réaliser		95 353.52 E	95 353.52 E
Résultat cumulé de l'exercice 2023	181 013.40 E	14 621.40 E	195 634.80 E